

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Ernest DURAND.

Excusés : Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Commune – Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'année 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	970 201,56 €	Dépenses	298 882,71 €
Recettes	1 173 185,09 €	Recettes	175 069,64 €
Résultat	202 983,53 €	Résultat	- 123 813,07 €

Résultat d'exécution du budget				
	Résultat clôture au 31/12/2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2024
Fonctionnement	454 986,80 €	118 300,77 €	202 983,53 €	539 669,56 €
Investissement	24 008,79 €		- 123 813,07 €	- 99 804,28 €
Total	478 995,59 €		79 170,46 €	439 865,28 €

- Constate la régularité des opérations,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de Séance : Michel Béval

